

PRENOM ET NOM DE L'ELEVE : _____

Règlement intérieur du Studio de danse
Vincent Flament 2026-2027

1. Documents à fournir :

- 1 certificat médical (uniquement pour les compétitions)

2. Tenue vestimentaire :

- survêtement ou legging, tee-shirt et veste ; ces vêtements doivent être PROPRES. Pieds nus pour chaque discipline (pédilles pour le moderne). Les cheveux devront être attachés ! Pas de mèches volantes. Le port de bijoux n'est pas recommandé.
- Pour tous, se munir d'une bouteille d'eau ou gourde marquée au nom de l'enfant.

3. Règlement :

Il est possible d'échelonner le paiement EN CHEQUES, jusqu'à 10 fois.
Les chèques seront encaissés le 1er de chaque mois.
Tous les chèques devront être donnés à l'inscription.
Pour les paiements en espèce, la totalité sera demandée à l'inscription. Chaque élève a le droit à UN COURS D'ESSAI avant son inscription définitive.
AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT APRES L'INSCRIPTION DEFINITIVE.

4. Horaires des cours :

Les horaires doivent être respectés afin de ne pas gêner le bon déroulement des cours.

Pour les mineurs, les parents s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) à la fin du cours et à l'heure ; le professeur n'est plus responsable au-delà des horaires du cours.

5. Absence :

Toute absence devra être signalée au professeur ; soit au cours précédent, soit au 06.87.48.20.78

6. Calendrier des cours :

Les cours débuteront le lundi 7 septembre 2026. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Les représentations de danse auront lieu en juin.

7.Costumes du spectacle:

Une participation financière vous sera demandée pour les costumes de votre enfant. Ces costumes lui appartiendront ensuite.

8.Spectacle de fin d'année :

Les spectacles de danse se dérouleront début juin à la salle Jacques Brel d'Etrépagne. L'entrée est de 5 euros par personne (tarif unique à partir de 3 ans).

9.Droit d'auteur :

Toute publication de photos ou vidéos sur les réseaux sociaux devra obligatoirement être accompagnée de la mention « studio de danse V.Flament », « chorégraphie V.Flament » ou d'une identification.

En signant ce règlement, je m'engage à le respecter et j'accepte que des photos et vidéos des cours et spectacles de danse ou théâtre de mon enfant figurent sur le site <http://studio-de-danse-vincent-flament27.e-monsite.com>, sur Facebook de « Héloïse Vincent Flament », sur instagram « studiovflmt », sur snapchat ou Tik Tok ainsi que dans des vidéos sur You Tube pour une durée indéterminée.

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une exclusion définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Date : _____

Signature des parents :